



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Bulletin officiel n°31 du 1er septembre 2016

SOMMAIRE

Enseignement supérieur et recherche

Écoles normales supérieures

Programmes spécifiques aux concours d'admission en 1re année à l'École normale supérieure de Cachan - sessions 2017 et 2018
arrêté du 25-7-2016 (NOR : MENS1600590A)

Enseignements secondaire et supérieur

Classes préparatoires

Classes préparatoires spécifiques de la filière PSI remplaçant les classes de la filière MT : abrogation
arrêté du 30-6-2016 - J.O. du 20-7-2016 (NOR : MENS1614383A)

Personnels

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur : modification
arrêté du 13-5-2016 (NOR : MENA1600524A)

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur : modification
arrêté du 13-5-2016 (NOR : MENA1600525A)

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur : modification

arrêté du 3-6-2016 (NOR : MENA1600526A)

Institut universitaire de France

Nominations - rentrée 2017

circulaire n° 2016-107 du 19-7-2016 (NOR : MENS1618840C)

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil scientifique de l'École nationale des Chartes

arrêté du 25-7-2016 (NOR : MENS1600591A)

Nomination

Secrétaire-greffier auprès de la commission des titres d'ingénieur

arrêté du 13-7-2016 (NOR : MENS1600548A)

Nomination

Directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes

arrêté du 13-7-2016 (NOR : MENS1600585A)

Nomination et détachement

Directeur général des services de l'université d'Artois (groupe II)

arrêté du 22-7-2016 (NOR : MENH1600586A)

Nominations

Membres du jury national chargé d'examiner les épreuves écrites du certificat d'études cliniques spéciales, mention orthodontie pour la session organisée au titre de l'année universitaire 2015-2016

arrêté du 25-7-2016 (NOR : MENS1600588A)

Nominations

Membres du jury national chargé d'examiner les épreuves écrites du diplôme d'études supérieures de chirurgie buccale pour la session organisée au titre de l'année universitaire 2015-2016

arrêté du 25-7-2016 (NOR : MENS1600589A)

Nomination et détachement

Directeur général des services de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (groupe I)

arrêté du 11-8-2016 (NOR : MENH1600620A)

Nomination

Directeur général des services de l'université Lumière Lyon-2 (groupe II)

arrêté du 11-8-2016 (NOR : MENH1600621A)

Nomination

Directeur général des services de l'École nationale d'ingénieurs de Brest (groupe III)

arrêté du 11-8-2016 (NOR : MENH1600622A)

Titres diplômés

Diplôme de conservateur des bibliothèques conféré à des élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

arrêté du 13-7-2016 (NOR : MENS1600544A)

Enseignement supérieur et recherche

Écoles normales supérieures

Programmes spécifiques aux concours d'admission en 1re année à l'École normale supérieure de Cachan - sessions 2017 et 2018

NOR : MENS1600590A
arrêté du 25-7-2016
MENESR - DGESIP A1-3

Vu code de l'éducation, notamment article L. 716-1 ; décret n° 2011-21 du 5-1-2011 modifié ; arrêté du 9-9-2004 modifié, notamment article 2 ; arrêté du 29-10-2013, notamment articles 10 et 13 ; arrêté du 29-10-2013, articles 8 et 11 ; arrêté du 3-11-2014, articles 10 et 13

Article 1 - Le programme du concours d'admission en première année, pour les sessions 2017 et 2018, de l'épreuve écrite de dissertation d'Histoire de l'art du concours Design est fixé comme suit :

« Design et modernité(s) (1890-1939) ».

Article 2 - Le programme du concours d'admission en première année, pour les sessions 2017 et 2018, de l'épreuve orale d'admission « épreuve de civilisation portant sur un document de langue anglaise suivie d'un entretien » du concours langue étrangère : anglais, est fixé comme suit :

« L'immigration en Grande-Bretagne et aux États-Unis dans les années 2010 : enjeux politiques et sociaux ».

Les documents à analyser et à commenter sont des documents d'actualité en langue anglaise portant sur des faits survenus durant les deux ou trois années précédant la session de concours.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et le président de l'École normale supérieure de Cachan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 25 juillet 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
La chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Enseignements secondaire et supérieur

Classes préparatoires

Classes préparatoires spécifiques de la filière PSI remplaçant les classes de la filière MT : abrogation

NOR : MENS1614383A
arrêté du 30-6-2016 - J.O. du 20-7-2016
MENESR - DGESIP A1-2

Vu code de l'éducation ; décret n°94-1015 du 23-11-1994 modifié, notamment article 11 ; arrêté du 10-2-1995 modifié ; arrêté du 3-7-1995 ; arrêté du 20-6-1996 ; avis du CSE du 19-5-2016 ; avis du Cneser du 23-5-2016

Article 1 - L'arrêté du 20 août 1997 relatif aux classes préparatoires spécifiques de la filière physique et sciences de l'ingénieur (PSI) remplaçant les classes de la filière mathématiques et technologie (MT) est abrogé.

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement scolaire et la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 30 juin 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafous

Personnels

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur : modification

NOR : MENA1600524A
arrêté du 13-5-2016
MENESR - SAAM A2

Vu loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2009-1388 du 11-11-2009 modifié ; décret n° 2010-302 du 19-3-2010 modifié ; arrêté du 16-9-2010 ; arrêté du 9-9-2014 ; arrêté du 30-1-2015 ; procès-verbal du 4-12-2014 ; procès-verbal du 9-12-2014 ; sur proposition du chef du Saam

Article 1 - L'article 1er de l'arrêté du 30 janvier 2015 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Représentants titulaires :

Au lieu de :

Marie-Hélène Granier-Fauquert - Chef de service, adjointe à la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Lire :

Monsieur Frédéric Forest - Chef de service, adjoint à la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Au lieu de :

Pierre-Laurent Simoni - Chef de service, adjoint au directeur des affaires financières

Lire :

Monsieur Frédéric Bonnot - Chef de service, adjoint au directeur des affaires financières

Représentants suppléants :

Au lieu de :

Lionel Hosatte - Chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines

Lire :

Arnaud Leduc - Chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines

Article 2 - Le chef du service de l'action administrative et des moyens du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 13 mai 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le chef du service de l'action administrative et des moyens,
Édouard Leroy

Personnels

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur : modification

NOR : MENA1600525A
arrêté du 13-5-2016
MENESR - SAAM A2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 85-1534 du 31-12-1985 modifié ; arrêté du 1-9-2011 ; arrêté du 9-9-2014 ; arrêté du 30-1-2015 ; procès-verbal du 4-12-2014 ; procès-verbal du 9-12-2014 ; sur proposition du chef du Saam

Article 1 - L'article 1er de l'arrêté du 30 janvier 2015 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Représentants suppléants :

Au lieu de :

Guillaume Decroix - Sous-directeur de la logistique de l'administration centrale au service de l'action administrative et des moyens

Lire :

Guillaume Decroix - Sous-directeur de l'immobilier au sein du service de la stratégie de contractualisation, du financement et de l'immobilier à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Article 2 - Le chef du service de l'action administrative et des moyens du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 13 mai 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le chef du service de l'action administrative et des moyens,
Édouard Leroy

Personnels

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur : modification

NOR : MENA1600526A
arrêté du 3-6-2016
MENESR - SAAM A2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2006-1760 du 23-12-2006 modifié ; arrêté du 16-9-2010 ; arrêté du 9-9-2014 ; arrêté du 30-1-2015 modifié ; procès-verbal du 4-12-2014 ; procès-verbal du 9-12-2014 ; sur proposition du chef du Saam

Article 1 - L'article 1er de l'arrêté du 30 janvier 2015 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Représentants titulaires :

Au lieu de :

Pierre-Laurent Simoni, chef de service, adjoint au directeur des affaires financières

Lire :

Monsieur Frédéric Bonnot, chef de service, adjoint au directeur des affaires financières

Au lieu de :

Éric Bernet, chef du service de la performance, du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche à la direction générale de la recherche et de l'innovation

Lire :

Thierry Bergeonneau, chef du service de la performance, du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche à la direction générale de la recherche et de l'innovation

Au lieu de :

Thierry Bergeonneau, sous-directeur du budget de la mission «recherche et enseignement supérieur» à la direction des affaires financières

Lire :

Florence Boisliveau, chef du bureau de gestion statutaire et des rémunérations au service de l'action administrative et des moyens

Représentants suppléants :

Au lieu de :

Lionel Hosatte, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines

Lire :

Arnaud Leduc, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines

Au lieu de :

Florence Boisliveau, chef du bureau de gestion statutaire et des rémunérations au service de l'action administrative et des moyens

Lire :

Nadine Miali, chef du bureau des services généraux au service de l'action administrative et des moyens

Article 2 - Le chef du service de l'action administrative et des moyens du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 3 juin 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le chef du service de l'action administrative et des moyens,
Édouard Leroy

Personnels

Institut universitaire de France

Nominations - rentrée 2017

NOR : MENS1618840C
circulaire n° 2016-107 du 19-7-2016
MENESR - DGESIP - DGRI

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités ; aux présidentes et présidents d'universités ; aux directrices et directeurs des instituts et écoles extérieurs aux universités ; aux présidentes et présidents et directrices et directeurs des grands établissements, des écoles normales supérieures et des écoles françaises à l'étranger

L'Institut universitaire de France, créé par décret du 26 août 1991, a pour mission de favoriser le développement de la recherche de haut niveau dans les universités et de renforcer l'interdisciplinarité.

Un certain nombre d'enseignants-chercheurs sont nommés chaque année en considération de la qualité de leur travail scientifique et de leur projet de recherche, justifiant de leur accorder des moyens supplémentaires pour développer leur activité de recherche.

L'Institut universitaire de France comprend des membres seniors et des membres juniors. Ils sont nommés à l'IUF pour une période de 5 ans et placés à ce titre en position de délégation. Ils continuent à exercer leur activité dans leur université d'appartenance, en bénéficiant d'un allègement de leur service d'enseignement et de crédits de recherche spécifiques.

Les nominations sont prononcées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sur proposition de deux jurys distincts.

La présente circulaire a pour objet de préparer les opérations de désignation pour la rentrée universitaire 2017. Cent dix (quarante seniors et soixante-dix juniors) pourront être nommés.

Afin de mettre les jurys à même de répondre, à qualité scientifique égale, aux exigences de la parité, les candidatures féminines devront être encouragées.

Le candidat devra situer son projet dans le contexte international de la discipline. Le rayonnement scientifique national et international, la capacité de direction scientifique, la mobilité géographique, la cohérence et le caractère novateur du projet de recherche constitueront les critères majeurs de l'évaluation. Les retombées parallèles de la recherche en termes de pédagogie et l'innovation pédagogique seront également appréciées.

Conditions de recevabilité des candidatures

Peuvent être nommés membres seniors de l'Institut universitaire de France les enseignants-chercheurs titulaires depuis au moins deux ans dans une université française ou un établissement d'enseignement supérieur dépendant du ministère chargé de l'enseignement supérieur, à la condition d'assumer une charge d'enseignement effective conforme à la charge statutaire des enseignants-chercheurs de leur établissement.

Une dérogation à l'exigence du service statutaire d'enseignement peut être accordée par l'administrateur de l'IUF, pour les enseignant-chercheurs déclarés en situation de handicap qui, du fait de leur handicap, n'ont pu assurer l'ensemble de leur service statutaire.

Le nombre de candidatures est limité à 3 par période de 5 ans, dont au maximum 2 candidatures consécutives.

Les membres seniors nommés à l'IUF par arrêté du 26-4-2012 NOR : ESRS1200181A, sont autorisés à solliciter leur reconduction pour une seconde période de 5 ans.

Les membres juniors de l'IUF ne peuvent solliciter une reconduction de leur délégation. Un délai de 5 ans est en outre requis entre la fin de la délégation junior et la première candidature senior.

Les services accomplis par la voie du détachement pour exercer les fonctions d'enseignant-chercheur sont assimilés aux services accomplis en qualité d'enseignant-chercheur titulaire.

La durée d'exercice dans un établissement d'enseignement supérieur étranger en qualité d'enseignant à titre permanent pourra également être prise en compte, sous réserve que l'intéressé(e) ait été nommé(e) dans un établissement d'enseignement supérieur français et occupe effectivement son poste à la date de dépôt de son dossier à l'Institut universitaire de France.

Dispositions particulières relatives aux candidatures seniors

Le dossier de candidature senior devra être soutenu par deux personnalités scientifiques, dont au moins une exerçant son activité à l'étranger. Leurs recommandations devront comporter une appréciation sur les mérites scientifiques du candidat, son rayonnement international et son projet de recherche. Ces personnalités ne devront pas se trouver en situation de tirer profit, directement ou indirectement, de la nomination à l'IUF de l'enseignant-chercheur qu'ils parrainent.

Les recommandations supplémentaires ne seront pas considérées.

Dispositions particulières relatives aux candidatures juniors

Les candidats juniors doivent être âgés de moins de 40 ans au 1er janvier de l'année de leur nomination à l'IUF. Des dérogations à cette limite d'âge peuvent être accordées dans les cas suivants :

- un report de la limite d'âge d'une année par enfant est accordé en cas de congé maternité ou de congé d'adoption ;
- un report de la limite d'âge correspondant à la durée du congé pris est accordé en cas de :
 - congé de longue maladie ou de longue durée au sens de l'article 34 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 ;
 - congé paternité ;
 - congé parental ou de présence parentale ;
- un report de la limite d'âge correspondant à la durée du service effectué est accordé en cas de :
 - service national.

Le dossier de candidature junior devra être appuyé par deux recommandations de personnalités scientifiques, dont au moins une exerçant son activité à l'étranger. Les lettres de recommandation devront comporter une appréciation sur le potentiel scientifique du candidat, ses collaborations internationales et son projet de recherche (enjeux scientifiques, caractère novateur, résultats escomptés...).

Ces personnalités ne devront pas se trouver en situation de tirer profit, directement ou indirectement, de la nomination à l'IUF du candidat qu'elles soutiennent.

Les recommandations supplémentaires ne seront pas considérées.

Contenu du dossier à fournir par le candidat

Le dossier à déposer devra inclure les éléments suivants, selon le modèle disponible sur le site de l'IUF (voir ci-dessous « Modalités de dépôt des candidatures ») :

1. Curriculum vitae
2. Liste des travaux et publications
3. Résumés des 5 publications les plus significatives
4. Projet de recherche pour la période 2017-2022, comprenant en particulier une description de l'état de l'art et des objectifs poursuivis
5. Résumé des activités d'enseignement (nombre annuel d'heures) et des responsabilités pédagogiques et administratives exercées au cours des deux dernières années (joindre un certificat de (ou des) établissement(s) en attestant

6. Pour les candidats juniors demandant à bénéficier d'une dérogation d'âge : pièce justificative (selon les cas : copie du livret de famille, attestation de congé parental, certificat de position militaire, certificat médical...)

7. Pour les candidats demandant à faire valoir des services d'enseignement effectués dans un établissement d'enseignement supérieur étranger : attestation de l'établissement.

Le dossier sera intégralement rédigé en anglais. Une version en français peut y être adjointe si le candidat le souhaite.

Cas des demandes de reconduction

Toute demande de reconduction nécessite la production d'un dossier complet conforme aux dispositions définies ci-dessus.

Les demandes de reconduction seront évaluées par le jury concerné selon des critères plus exigeants que pour une première nomination, en privilégiant des projets innovants et en apportant une attention particulière aux réalisations consécutives à la première délégation. Le candidat doit inclure au dossier, un rapport d'activité concernant cette délégation.

Modalités de dépôt des candidatures

La campagne de sélection ouvrira le **26 septembre 2016 midi, heure de Paris**.

La **fiche de renseignements valant déclaration préalable de candidature** devra être saisie en ligne sur le site de soumission avant le **17 octobre 2016 à midi heure de Paris**.

Le dossier et les lettres de recommandation, en format PDF devront être déposés, sur le même site,

- avant le **16 novembre 2016** midi, heure de Paris, pour les **juniors** ;

- avant le **18 novembre 2016** midi, heure de Paris, pour les **seniors**.

L'adresse du site de soumission et une notice d'information seront disponibles à compter de la publication de la présente circulaire, sur le site de l'IUF <http://iufrance.com>

Il est rappelé que les candidats ne sont pas auditionnés par le jury et qu'ils n'ont pas à prendre contact avec ses membres.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du secrétariat général de l'Institut universitaire de France : secretariat.iuf@recherche.gouv.fr

Je vous remercie d'assurer à cette circulaire la plus large diffusion.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafous

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil scientifique de l'École nationale des Chartes

NOR : MENS1600591A
arrêté du 25-7-2016
MENESR - DGESIP - DGRI

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 25 juillet 2016, sont nommés membres du conseil scientifique de l'École nationale des Chartes, pour une durée de trois ans, les personnalités dont les noms suivent :

- Olivier Wieviorka, professeur des universités ;
- Monsieur Daniel Roche, professeur des universités ;
- Catherine Vincent, professeure des universités ;
- Jacques-Olivier Boudon, professeur des universités ;
- Monsieur Pascal Ory, professeur des universités ;
- Éric de Chassey, directeur général de l'Institut national d'histoire de l'art ;
- Benoît Lecoq, conservateur général des bibliothèques, chargé de mission d'inspection générale ;
- Anne-Élisabeth Buxtorf, conservatrice en chef des bibliothèques, directrice du département de la bibliothèque et de la documentation de l'Institut national d'histoire de l'art ;
- Jean-Pierre Babelon, membre de l'Institut (académie des inscriptions et belles lettres) ;
- Jacques Dalarun, membre de l'Institut (académie des inscriptions et belles lettres) ;
- Albert Rigaudière, membre de l'Institut (académie des inscriptions et belles lettres) ;
- Jacques Verger, membre de l'Institut (académie des inscriptions et belles lettres) ;
- Marianne Bastid-Bruguière, membre de l'Institut (académie des sciences morales et politiques) ;
- Philippe Durey, conservateur général du patrimoine, directeur de l'École du Louvre ;
- Catherine Oudin, conservatrice générale du patrimoine, membre du collège archives de l'inspection des patrimoines.

Mouvement du personnel

Nomination

Secrétaire-greffier auprès de la commission des titres d'ingénieur

NOR : MENS1600548A
arrêté du 13-7-2016
MENESR - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 13 juillet 2016,

il est mis fin aux fonctions de secrétaire-greffier auprès de la commission des titres d'ingénieur de Agnès Poussin, attachée principale d'administration de l'État.

Sylvie Amblard, attachée principale d'administration de l'État, est nommée secrétaire-greffier auprès de la commission des titres d'ingénieur.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes

NOR : MENS1600585A
arrêté du 13-7-2016
MENESR - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 13 juillet 2016, Jean-Yves Fourquet, professeur des universités, est nommé directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes, pour un mandat de trois ans, à compter du 1er septembre 2016.

Mouvement du personnel

Nomination et détachement

Directeur général des services de l'université d'Artois (groupe II)

NOR : MENH1600586A
arrêté du 22-7-2016
MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 22 juillet 2016, Annie Vanhaecke est nommée et détachée dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de l'université d'Artois (groupe II) pour une première période de cinq ans du 1er septembre 2016 au 31 août 2021.

Mouvement du personnel

Nominations

Membres du jury national chargé d'examiner les épreuves écrites du certificat d'études cliniques spéciales, mention orthodontie pour la session organisée au titre de l'année universitaire 2015-2016

NOR : MENS1600588A

arrêté du 25-7-2016

MENESR - DGESIP A1-4 - DFS

Vu code de l'éducation ; arrêté du 4-8-1987

Article 1 - Sont nommés membres du jury national chargé d'examiner les épreuves écrites du certificat d'études cliniques spéciales, mention orthodontie, pour la session organisée au titre de l'année universitaire 2015-2016 :

- Madame Emmanuelle Bocquet, maître de conférences des universités-praticien hospitalier à l'université Lille-II ;
- Marie-Pierryle Filleul, professeur des universités-praticien hospitalier à l'université de Lorraine ;
- Robert Garcia, professeur des universités-praticien hospitalier à l'université Paris-VII ;
- Laure Frapier, maître de conférences des universités-praticien hospitalier à l'université Montpellier-I.

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 25 juillet 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
La chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Mouvement du personnel

Nominations

Membres du jury national chargé d'examiner les épreuves écrites du diplôme d'études supérieures de chirurgie buccale pour la session organisée au titre de l'année universitaire 2015-2016

NOR : MENS1600589A

arrêté du 25-7-2016

MENESR - DGESIP A1-4 - DFS

Vu code de l'éducation ; arrêté du 2-8-1989

Article 1 - Sont nommés membres du jury national chargé d'examiner les épreuves écrites du diplôme d'études supérieures de chirurgie buccale, pour la session organisée au titre de l'année universitaire 2015-2016 :

- Christophe Deschaumes, maître de conférences des universités-praticien hospitalier à l'université Clermont-Ferrand-I ;
- Julie Guillet, maître de conférences des universités-praticien hospitalier à l'université de Lorraine ;
- Sébastien Laurence, maître de conférences des universités-praticien hospitalier à l'université de Reims ;
- Yvon Roche, professeur des universités-praticien hospitalier à l'université de Paris-VII ;
- Jacques Henri Torres, professeur des universités-praticien hospitalier à l'université Montpellier-I.

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 25 juillet 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
La chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Mouvement du personnel

Nomination et détachement

Directeur général des services de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (groupe I)

NOR : MENH1600620A
arrêté du 11-8-2016
MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 11 août 2016, Christophe Basquin est nommé et détaché dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (Upec) (groupe I) pour une première période de cinq ans du 1er septembre 2016 au 31 août 2021.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur général des services de l'université Lumière Lyon-2 (groupe II)

NOR : MENH1600621A
arrêté du 11-8-2016
MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 11 août 2016, Vincent Fabre est nommé dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de l'université Lumière Lyon-2 (groupe II) pour une première période de cinq ans du 1er septembre 2016 au 31 août 2021.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur général des services de l'École nationale d'ingénieurs de Brest (groupe III)

NOR : MENH1600622A
arrêté du 11-8-2016
MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 11 août 2016, Richard Ménager, directeur des services pénitentiaires hors classe, est nommé dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de l'École nationale d'ingénieurs de Brest (groupe III), pour une première période de cinq ans, du 1er septembre 2016 au 31 août 2021.

Mouvement du personnel

Titres diplômés

Diplôme de conservateur des bibliothèques conféré à des élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

NOR : MENS1600544A
arrêté du 13-7-2016
MENESR - DGESIP - DGRI

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 13 juillet 2016, le diplôme de conservateur des bibliothèques est conféré aux conservateurs stagiaires des bibliothèques de l'Etat, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques de la promotion DCB 24, dont les noms suivent :

- Madame Camille André ;
- Laurine Arnould ;
- Chloé Besombes ;
- Florie Boy ;
- Laëtitia de Ruffray ;
- Jérémy Del Bel ;
- Flora Delalande ;
- Amélie Dessens ;
- Fanny Faltot ;
- Bérengère Faussurier ;
- Romain Féret ;
- Elsa Ferracci ;
- Émilie Fissier ;
- Johann Gillium ;
- Madame Gaëlen Gouret ;
- Lisa Helweg ;
- Claire Josserand ;
- Noémie Jouhaud ;
- Aude Le Moullec-Rieu ;
- Guy Mayaud ;
- Morgane Milhat ;
- Anne Morel ;
- Étienne Naddeo ;
- Laura Pagès ;
- Sophie Pilaire
- Céline Raux ;
- Thomas Violet.

